

Lettre simple à l'attention des Actionnaires au nominatif inscrits au 11 septembre 2012

Valbonne, le 18 septembre 2012,

Madame, Monsieur l'actionnaire,

Dans le prolongement de l'avis de réunion valant convocation, publié au BALO en date du 5 septembre 2012, nous avons l'honneur de vous informer de la tenue de **l'Assemblée Générale Extraordinaire** de notre Société, qui se tiendra le 11 octobre 2012, à 14 h, au siège social sis Buropolis – 1240, route des Dolines - 06560 VALBONNE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décisions à prendre au regard des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce ;
2. Modifications des dispositions statutaires sur les modalités de convocation des Assemblées Générales ;
3. Autorisation au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;
4. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
5. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans indication de bénéficiaires et par offre au public ;
6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux deux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas ;
7. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
8. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires
9. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise ;
10. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de tous cédants, personnes physiques ou morales, de titres représentatifs, immédiatement ou à terme, de

manière certaine ou éventuelle, du capital et/ou des droits de vote d'une société dans la mesure où il s'agit de titres devant être acquis par la Société ;

- 11.** Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180-1° du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société dans les conditions prévues par la loi ;
- 12.** Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la Société ;
- 13.** Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital ;
- 14.** Insertion de dispositions statutaires sur l'institution d'un collège de censeurs ;
- 15.** La modification des conditions d'exercice des Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR), émis lors de l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration le 8 décembre 2008 ;
- 16.** Pouvoirs en vue des formalités.

Vous trouverez ci-joint le projet de texte des résolutions qui seront soumises à votre vote, un formulaire de vote par correspondance, une procuration, un exposé sommaire de la situation de la Société, Tableau faisant apparaître les résultats de la Société de cinq derniers exercices clos, et une demande d'envoi de documents.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 31 des statuts, les décisions inscrites à l'ordre doivent être adoptées à la majorité des voix des actionnaires, présents ou représentés, qui possèdent au moins le tiers des actions disposant du droit de vote.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président du Conseil d'Administration

François LE PAGE